

Sujet : Tr: Fwd: [INTERNET] à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, EP de Mimizan travaux confortement et concession d'utilisation du DPM

De : DDTM 40/SG/AJ (Affaires Réglementaires et Juridiques) emis par SAINT-LAURENS Sylvie - DDTM 40/SG/AJ <ddtm-arj@landes.gouv.fr>

Date : 21/08/2020 15:00

Pour : DDTM 40/SG/AJ (Affaires Réglementaires et Juridiques) <ddtm-arj@landes.gouv.fr>

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, EP de Mimizan travaux confortement et concession d'utilisation du DPM

Date :Fri, 21 Aug 2020 14:54:46 +0200

De :Uwe Klemm <uweklemm1@mac.com>

Pour :pref-amenagement@landes.gouv.fr

Bonjour M. le Enquêteur,

[Veuillez m'excuser de vous écrire en allemand parce que j'ai le délai 21. 08. n'a pas l'intention de faire passer l'audition. Une traduction en français suivra. Depuis 1995, je suis propriétaire du terrain 60, Av. du Parc d'Hiver Mimizan Plage. Depuis un certain temps, j'observe avec une grande inquiétude l'érosion du terrain. Lors de notre arrivée, le chemin jusqu'à la ligne côtière était d'environ 7 à 8 mètres de large. Les anciens propriétaires du terrain avaient alors construit un escalier sur la rive pour monter ou se baigner à bord d'un bateau. Quelques années plus tard, un inconnu a coulé devant notre terrain un petit bateau en bois dont le moteur avait été retiré. C'est ainsi que le Courant s'est retrouvé derrière lui et qu'il a cherché un nouveau parcours le long de la ligne côtière qui s'enfonçait de plus en plus dans l'eau. Enfin, une très grande partie de la dune de sable s'est brisée et a disparu dans l'eau. Après une intervention massive de notre part auprès de différentes autorités \(ville de Mimizan, grande commune de Mimizan, département des Landes, administration de l'eau, etc. . . \) une barrière a finalement été érigée sur le sentier officiel «Landes XL» sur une longueur d'environ 10 mètres afin d'éviter la chute des randonneurs. Plus tard, à quelques mètres de cette ligne, des palissades de planches de bois ont été construites sur la ligne côtière de l'an 2000 et remplies de sable derrière. Aujourd'hui, il est clair que de nombreuses plantes s'y sont déjà installées, ce qui a conduit à une nouvelle accumulation de sable. La nature s'est aidée elle-même. C'est pourquoi je propose de réitérer cette mesure simple et de la réinstaller sur un tronçon côtier plus long. Le sol s'élèvera ainsi d'ici quelques années. En outre, il convient d'interdire la pêche le long de cette ligne côtière. Tous les clients du Courant sur cette page vous confirmeront que les pêcheurs écrasent scrupuleusement la dune lors de la recherche \(interdite\) de «Pibales» ou pour attraper d'autres poissons. Les mesures prévues entraîneront une nouvelle érosion et destruction de la nature fragile, comme on le voit clairement à l'embouchure du Courant dans la mer avant la plaine de Mimizan!](#)

[Je suis très déçue par les autorités de cette région, qui cherchent par tous les moyens à passer outre aux règlements existants tels que Natura 2000, et j'espère qu'elles rejeteront la proposition des autorités. Je me réserve de prendre d'autres mesures, y compris avec l'aide de l'Union européenne. Avec les plus cordiales salutations](#)

Uwe Klemm

Graf-Engelbert-Str. 6
DE-42781 Haan
Tel. +49(0)2129 959097